



Centre d'échanges et de ressources pour la qualité environnementale des bâtiments et des aménagements en Rhône-Alpes

SYNTHESE DE LA RENCONTRE VAD « PAYSAGES ET URBANISME »

Centre de Ressources > > Urbanisme > Approche thématique > Insertion dans le territoire



Léo FAURE - VAD

JUIN 2007

CENTRE DE RESSOURCES « ENVIROBOITE »



www.envirobat-med.net – www.ville-amenagement-durable.org

La rencontre VAD s'est déroulée le 12 juin 2007 au Pavillon du Parc (Parc de la Tête d'Or, Lyon, 69). 120 personnes ont assisté à cette manifestation. Le public était principalement composé d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et de personnels de communes ou de collectivités.

Programme

Introduction de l'après-midi par Jean Pierre Marielle, Président de VAD

1) Relations entre paysages, espaces verts et espaces publics

Sylvie Sagne (Directrice adjointe du service espaces verts de la Ville de Lyon)
Frédéric Ségur (Responsable de l'unité Arbres & Paysages du Grand Lyon)

Plateforme d'échanges et d'expérimentations pour la conception et la gestion durable des espaces verts et des paysages.

2) Paysages et urbanisme

Guerric Péré (Paysagiste – urbaniste – Co- fondateur d'Ilex paysages)

3) Biodiversité en ville

Keyeux Poncin- BiodiverCité (Association Suisse - promotion de la biodiversité en milieu urbain)

Qu'est-ce que la biodiversité en ville ? Quels intérêts, contraintes et limites ?

4) Table ronde « paysages et urbanisme ».

Débats, échanges d'idées, questions-réponses en présence de tous les intervenants et de :
M. Lefebvre du service environnement de la ville de Meylan (38)
Didier Larue (Paysagiste - Urbaniste)



Discours d'introduction de Jean-Pierre Marielle (président de VAD)

Il est important de comprendre que la frontière entre la qualité environnementale des constructions et des réhabilitations, et la qualité environnementale des aménagements urbains, des espaces et du territoire, est infime et qu'il convient d'étendre la réflexion au-delà de cette frontière.

A travers des différentes interventions de cet après-midi, nous cherchons à avoir une vision transversale et complète de la problématique de qualité environnementale dans l'urbanisme et le paysage.

1) Relations entre paysages, espaces verts et espaces publics

Présentations réalisées par **Frédéric Ségur** (responsable de l'unité Arbres & paysages du Grand Lyon) et **Sylvie Sagne** (directrice adjointe du service des espaces verts de la ville de Lyon).

Intervention de Frédéric Ségur

1/ Missions :

- Définition des axes de la politique du Grand Lyon en matière de paysages
- Accompagnement des projets d'aménagement paysager sur le Grand Lyon
- Gestion des espaces verts (72600 arbres)

2/ But de l'intervention :

Lancer des pistes de réflexion, amener chacun à réfléchir et à faire progresser.

3/ Situation au Grand Lyon :

Le Grand Lyon est une communauté de communes qui existe depuis plus de trente ans. Composé de 57 communes représentant environ 1,3 millions d'habitants, le Grand Lyon intervient sur la gestion des espaces à travers l'urbanisme, sur un territoire comprenant 24 000 hectares d'espaces naturels agricoles, dont plus de 9000 font l'objet d'une valorisation.

Les enjeux liés au paysage sont pris en compte dans les projets d'aménagements urbains par le Grand Lyon depuis environ 15 ans. L'objectif est d'accompagner chaque projet par une démarche de qualification paysagère. Cet accompagnement systématique aboutit aujourd'hui à un développement du patrimoine vert de l'agglomération de plus de 60% en quinze ans.



En 2000, la création d'une charte de l'arbre a permis l'établissement de grands principes de la politique pour les espaces verts de l'agglomération.

La création de l'agenda 21 a débouché plus récemment sur un projet de nouvelle charte de l'arbre, avec pour but d'élargir les perspectives aux problématiques liées au développement durable :

- le développement d'une synergie entre l'ensemble des partenaires et acteurs des espaces verts
- expérimentations de nouvelles techniques, l'innovation au travers des projets menés

4/ Développement d'une synergie entre l'ensemble des partenaires/acteurs :

Harmoniser les pratiques sur l'ensemble du Grand Lyon

pour avoir une cohérence des pratiques au niveau territorial (jusque-là, les techniques mais également les orientations de travail étaient parfois dissociées, voir contradictoires, entre les différents échelons administratifs). Cet effort d'harmonisation passe par un travail de communication. Cela permettra d'avoir, dans la pratique, une action cohérente et uniformisée, mais aussi d'éviter les incompréhensions des riverains avec une information unique du public.



L'ouverture et la collaboration doit elle aussi aller dans le sens des acteurs privés et l'ensemble des prestataires qui travaillent pour le Grand Lyon. Il est en effet indispensable que les acteurs travaillent selon une même ligne directrice définie en amont.

le pilotage des projets d'aménagements paysagers doit inclure une prise en compte du développement durable. Cette prise en compte doit se faire dès la réflexion de l'urbaniste lors de l'étude en amont.

On peut déjà envisager la mise en place de deux outils qui permettraient d'avoir une réponse plus rapide et plus coordonnée aux enjeux du développement durable :

- une grille de questionnement destinée aux différents métiers de l'aménagement des paysages. Cette chaîne de questionnement est simplifiée et adaptable aux différents métiers, et doit répondre aux enjeux du développement durable.
- Une base de données de retours d'expériences. Au niveau du Grand Lyon, cette base de données est portée par le programme millénaire 3.

Le retour d'expérience est essentiel pour avancer. L'expérimentation n'est utile que si l'on en conserve une trace. Le but est de mutualiser l'ensemble de ces retours d'expériences et mettre en place un véritable apprentissage par l'échec. La diffusion du savoir et des échecs permet à d'autres acteurs de ne pas faire les mêmes erreurs, et crée une dynamique d'amélioration continue basée sur la communication.

5/ Expérimentation de nouvelles techniques, l'innovation au travers des projets menés :

L'innovation, autre axe majeur de l'agenda 21, se fait selon trois axes de réflexion :

- la problématique des sols : on s'aperçoit que la récupération de terres agricoles pour planter en ville n'est pas une solution. En effet la protection des espaces agricoles

périurbains crée une diminution de l'offre en terre, alors que la demande augmente en même temps que l'on crée des espaces verts en ville. Il devient donc nécessaire d'utiliser de nouveaux substrats : débris de démolition, substrat de décapage de voirie, produits d'hydrocurage des rivières, boues de STEP, compost de déchets verts...

- la problématique de l'eau : l'irrigation des espaces verts se fait aujourd'hui à partir de l'eau potable du réseau. Le but est de retrouver, à terme, une irrigation naturelle, en désétanchéifiant en partie les sols par exemple.
- la problématique du réchauffement climatique : le réchauffement climatique devrait être la préoccupation principale des prochaines décennies. Aujourd'hui, les prévisions donnent une hausse des températures de 3 à 6 °C dans les villes dans les 50 prochaines années. On sait par ailleurs qu'une augmentation de température de 1°C conduit à un déplacement de la végétation de 150 Km vers le nord. Hors on sait que la végétation joue un rôle important en matière de microclimat urbain (atténuation des pics de chaleur notamment en été, passive grâce à l'ombre et active grâce à l'évapotranspiration). Les espaces verts n'ont donc pas seulement un rôle esthétique ou social, mais également durable par rapport au réchauffement climatique. Pour que leur action soit bénéfique, il est nécessaire d'anticiper le changement climatique et d'adapter le choix des essences que l'on choisit actuellement aux conditions prévues dans 50 ou 100 ans, et à la végétation nouvelle qui se sera alors développée. Cette anticipation représente un enjeu important en matière de connaissance des essences et d'écologie des espèces utilisées par les botanistes, les services espaces verts ou encore les pépiniéristes.

Intervention de Sylvie Sagne

1/ Missions :

Travail sur les questions d'environnement et de développement durable au service des espaces verts de Lyon (service certifié ISO 14001).

2/ But de l'intervention :

Donner une approche globale de la mise en place d'une plateforme d'échanges et d'expérimentations

3/ Présentation de la plateforme

Dans le cadre de la conception et la gestion durable des espaces verts, nous avons cherché à créer une plateforme d'échanges et d'expérimentations. Cette démarche, en cohérence avec la démarche globale simplifiée, prend place dans un environnement politique, économique et social favorable au développement durable. Mais cette plateforme introduit une problématique commune à l'ensemble des acteurs du paysage : avoir des gens formés aux enjeux du développement durable, et travailler ensemble à partir d'une base de connaissances commune permettant de se comprendre entre les différents métiers du paysage.

De cette idée de culture commune est né un groupe de travail croisé UNEP/DRAF/Ville De Lyon/Grand Lyon (privé/public) qui se constitue en 2006 et entame les premières réflexions. En mars 2006, on mène une première étude sur les évolutions du titre de



qualification des paysages en lien avec le développement durable (qualification qui permet de certifier les entreprises), l'objectif étant de faire évoluer ces certifications pour leur donner une vraie valeur. En avril 2006, la question « comment vendre le développement durable en entreprise ? » est abordée. En juin 2006, une rencontre traite de l'évolution du référentiel des métiers de gestion des espaces verts dans un contexte de développement durable. Cette réflexion vise à faire évoluer ces référentiels et à former des jardiniers, maîtres d'œuvres, pépiniéristes... sensibilisés au développement durable et ayant tous ce référentiel commun.

Le groupe de travail se fixe comme objectifs pour 2007 :

- conventionner rapidement, élaborer un projet de délibération pour passage en conseil municipal à l'automne 2007
- lancer des thèmes concrets d'expérimentation
- capitaliser l'expérience et vaincre les peurs à travers l'effet de groupe
- concrétiser, mettre en application le terme « développement durable »

4/ Thèmes d'expérimentations lancés en mai 2007

Désherbage : le but de cette expérimentation est de répondre à la question « comment aborder le désherbage autrement que par le traitement chimique, autant pour les espaces verts que pour la gestion de la voirie ? » Ce thème repose sur le panel de solutions écologiques alternatives de désherbage aujourd'hui à disposition pour préserver notamment les nappes phréatiques et la santé des citoyens.

Biolubrifiants et biocarburants : l'utilisation de biolubrifiants et biocarburants (huiles végétales pures de colza, 100% biodégradable).

Ce thème, qui se développera grâce au partage d'expériences de villes qui l'ont déjà mis en place, à pour objectif :

- permettre aux villes et aux entreprises de s'approprier ou se réapproprier l'usage des biocarburants et biolubrifiants
- comparer les émissions de gaz à effet de serre entre un lubrifiant classique et un biologique
- tester via la MSA les conséquences de ces émissions sur la santé du personnel
- mesurer la consommation et l'état d'usure du matériel

Les enjeux de ce thème sont les suivants :

- préserver la santé du personnel, des clients et du public
- valoriser les énergies renouvelables
- limiter les émissions de gaz à effet de serre
- équiper l'ensemble du parc « matériel professionnel de machines » en utilisant les biocarburants et les biolubrifiants
- montrer que globalement les coûts induits par l'utilisation des biocarburants et les biolubrifiants ne sont pas plus élevés que ceux induits par l'utilisation de produits pétroliers

En septembre 2007, le groupe de travail organise le retour d'expérience de l'ensemble de ces thèmes lancés en mai.

→ 16 novembre 2007 : présentation du projet (enjeux et objectifs) et des premiers résultats obtenus, pour aboutir à la signature de la convention de partenariat.

5/ Perspectives

A terme, le but de la plateforme est de fédérer les métiers des espaces verts et des paysages autour d'une culture de la « bonne pratique », et donc concrétiser le développement durable pour l'ensemble des métiers. Ainsi, les objectifs majeurs sont :

- répondre aux problématiques développement durable des métiers des espaces verts et du paysage par la réalisation in situ d'expérimentations croisées
- capitaliser et diffuser des solutions techniques et managériales
- partager et échanger régulièrement avec les partenaires
- développer des projets innovants et des méthodes alternatives en lien avec la filière recherche/développement (partenariat avec l'université de Chambéry pour créer un mur végétal de dépollution de l'air en ville, par exemple)
- construire une méthode d'évaluation de la démarche
- faire valider les résultats obtenus par les organisations professionnelles de référence. Cette validation est une nécessité, ne serait-ce que pour les petites communes qui, en terme d'image, seront rassurées par l'aspect officiel de ce retour d'expérience, plus facile à diffuser.

L'acquisition d'une culture transversale commune du développement durable dans les métiers du paysage en Rhône-Alpes nécessite une mise en commun pour le plus grand nombre d'organisations privées ou publiques des retours d'expérimentations éprouvés, une évolution de la culture du développement durable à l'échelle du territoire et une stimulation des innovations par des projets de recherche/développement.

Pour plus de praticité, la plateforme est appelée à terme à changer de structure (pour devenir une association par exemple).

QUESTIONS du public :

Quel est le retour d'expérience de la tonte des pelouses plus haute ?

Sylvie Sagne : Tout d'abord, la hausse de la hauteur de coupe est venue progressivement, notamment pour faciliter le management des jardiniers, parfois réfractaires à ces changements. Ensuite, la décision de laisser s'instaurer et se pérenniser des prairies en zone urbaine est un choix qu'il est nécessaire de justifier auprès des riverains par une campagne de communication importante. C'est un choix qui se répercute dès l'amont, avec une sélection en pépinière qui doit être réfléchie. De toute manière, il est important de bien accompagner les jardiniers, pour en faire des personnes sensibilisées à l'aspect vivant de leur terre, qui connaissent les notions de fertilité, de pH...

Quelles sont les valorisations ?

Sylvie Sagne : L'ensemble des déchets verts est géré en co-compostage (déchets verts, couplés à du fumier) sur 3 micro-unités réparties sur la ville, compostant en tout un maximum de 365 tonnes de co-compost. L'objectif, qui paraît peut-être un peu ambitieux, est de restituer à la terre la totalité de sa fertilité.

Y'a-t-il des actions mises en place par rapport à la consommation des tondeuses ?

Sylvie Sagne : Nous avons mené une réflexion sur la réduction de consommation de l'ensemble de nos véhicules. Par exemple, nous avons multipliés les points de dépôts ou encore les points de rendez-vous pour les travailleurs. Pour les appareils de tonte, on utilise des biolubrifiants depuis 4 ans et, depuis un an, des biocarburants. On travaille également actuellement pour étendre ces utilisations à d'autres types d'engins (tracteurs, tractopelles). Pour connaître les réductions d'impacts sur l'environnement de nos machines horticoles, il faut de toute manière avoir recours au système d'évaluation. Actuellement, on évalue le bilan global de CO2 de la direction des espaces verts. On pourra ensuite savoir quelle est notre progression sur notre démarche d'amélioration continue.

2) Paysages et urbanisme

Présentation réalisée par Gueric Péré (Paysagiste – urbaniste – Co-fondateur d'Ilex paysages)

But de l'intervention : avoir une approche du développement durable, de la nature et de la gestion des espaces verts à différentes échelles d'aménagement.

Port autonome de Marseille (Fos-sur-mer, 13)

1/ Contexte

Le port autonome de Marseille comporte deux sites : Marseille et Fos-sur-mer. Le site de Fos-sur-mer a vu sa croissance stoppée dans les années 1970 avec la crise pétrolière. Ce site, d'environ 10 000 hectares dont 80% ne sont pas exploités, présente un typologie variée, allant du paysage de type camarguais, au paysage industriel ou mixte urbain/industriel (paysage fragmenté).

2/ Mission

→ **Effectuer un bilan paysager et orienter le schéma directeur d'aménagement du site.**

Il a d'abord fallu définir ces 80% inexploités (type de sol, activité futur...) pour décomposer le travail en trois échelles :

- **1^{ère} échelle de travail** : les anciens paysages industriels (grandes parcelles). L'objectif pour ces zones a été de les rattacher à la zone d'activité en les aménageant et en faisant rentrer un capital extérieur.
- **2^{ème} échelle de travail** : le traitement des pièces de paysage plus dispersées (de 20 à 200 hectares par parcelles). Pour ces paysages, les différents acteurs se sont livrés à de nombreuses discussions pour définir leur nouvelle fonction. Les paysages retrouvent ensuite un rôle (espaces verts ou industriels) et une identité.
- **3^{ème} échelle de travail** : le traitement des paysages de voirie. Ces paysages, qui structurent et sont la première interface de la zone, peuvent être traités au détail (traitement des eaux, protection contre les invasives, traitement des limites paysagères) avec des moyens toujours autonome (pas de jardinage possible à cette échelle).

Cette stratification du paysage permet de regrouper l'activité industrielle ultérieure en trois pôles : la distribution, les grosses industries et les industries pétrolières. A partir de ces trois pôles, on travaille sur l'étalement des industries en les regroupant pour des pratiques économiques, avec autour des paysages « naturels » valorisés.

Cette organisation en trois échelles de travail, à partir de laquelle s'articule le schéma directeur d'aménagement, permet de redonner une cohérence à l'extension du port.

Parc des îles de Drocourt (Drocourt, 62)

1/ Contexte

Le parc des îles de Drocourt a été pensé à partir d'un projet de réhabilitation d'un ancien bassin minier dans le nord de la France. Dédié alors à l'industrie du charbon, ce paysage de terril a notamment accueilli la cokerie de Drocourt (transformation du charbon en coques, avec émission de gaz) et présente aujourd'hui un paysage pavillonnaire de corons.

2/ Mission

→ **Réaliser un parc à partir d'un ensemble non-aménagé sur un sol pauvre (schiste), sur la commande de trois communes.**

1^{ère} étape : création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) pour que les communes soient possesseurs des terrils encore exploités et puissent par la suite envisager leur aménagement. Le but est que le parc puisse trouver ses racines dans le paysage urbain.

2^{ème} étape : créer une attractivité à l'échelle intercommunale voir départementale, en ramenant de l'eau sur le site pour créer un lac, ainsi qu'un ensemble d'îles en jouant sur la hauteur des terrils. Le but de ce lac est de « ne pas faire d'un trou noir un trou vert ».

Cet apport d'eau a permis la reconstitution d'un paysage exploitable avec le retour de la végétation. Chaque île devient alors un lieu d'expérimentation : des jardins, avec des espèces de plantes et des ambiances différentes selon les îles.

Un plateau a également été créé sur le site. Cet aménagement, dont le terrassement a été facilité par un sol meuble déjà brassé plusieurs fois, est destiné à une exploitation future qui n'est pas encore envisagée, le but étant de ramener des investisseurs privés dans le bassin.

Au sud, le site a été reboisé (hêtres), la forêt faisant limite avec une usine SEVESO voisine.

En terme d'animations, le site accueille la maison du développement durable, un golf privé ou encore un bassin aménagé en bassin de pêche, ramenant sur le site une association de pêcheurs. Le développement de l'activité sur la zone est encouragé par les élus locaux.

L'ensemble du projet est basé sur la relation entre le paysage envisagé et l'usage qui va en être fait.

Parc de la Feyssine (Villeurbanne, 69)

1/ Contexte

Le parc de la Feyssine est le prolongement des parcs de la rive gauche du Rhône, s'étirant sur 1,5 km pour une cinquantaine de mètres de large. Ancien site industriel créé par une digue (zone inondable), ce site souffre notamment d'un abaissement de la nappe phréatique et d'une perte d'identité.

2/ Mission

→ Créer, dans ce territoire façonné par l'eau, un espace d'observation de la nature libre.

L'ensemble du projet s'est donc basé sur un respect du site et une valorisation de la végétation par la densité. Ce parc a volontairement une approche minimaliste, avec des alternances entre grandes prairies et boisements, le but étant de créer un espace de nature libre.

L'ensemble s'articule autour de 3 axes de circulations : un chemin de halage, une piste cyclable et une voie centrale qui permet de pénétrer dans les boisements, ce qui était jusque là impossible.


Le parc de la Feyssine a la particularité d'inclure un concept pédagogique « découverte nature », à différentes échelles de la nature.

Un plan de gestion est mis en place pour le reboisement progressif de la zone et un enrichissement du milieu qui s'asphyxiait. L'aménagement laisse également désormais des « fenêtres » sur le Rhône, accès visuel à l'eau qui jusque là se rebouchait.

Parc de l'anneau bleu (Lyon, 69)

1/ Contexte

L'anneau bleu est un périmètre d'une quarantaine de kilomètres le long du Rhône, dans l'est lyonnais, entre Meyzieu et Vaulx-en-Velin. Cet espace d'aménagement des berges (15 mètres de largeur moyenne) du Rhône traverse 6 communes. On note une opposition entre les deux rives du Rhône : sur la rive droite s'étend le grand parc, espace vert aménagé, alors que la rive gauche est urbaine, avec une géométrie ancienne. Le canal n'est initialement pas un élément paysager, puisque construit au début du siècle pour la production électrique. Il est redevenu petit à petit un élément de paysage avec la « reconquête » de la nature. Cette réappropriation donne un canal aux multiples facettes, qu'il faudra prendre en compte pour son aménagement.

	SYNTHESE RENCONTRE VAD PAYSAGES ET URBANISME	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	Léo FAURE

2/ Mission

→ Créer une interface vivante et évolutive, le long du canal du Rhône, entre le grand parc en rive droite et la zone urbaine en rive gauche.

L'idée première a été de faire traverser le grand parc, qui s'étend sur la rive droite, de l'autre côté du canal. Il était important de conserver une continuité, et que le fleuve ne fasse pas office de barrière. Toutefois, il était important que la rive gauche, plus urbaine, ne devienne pas un aménagement de service (parking de voiture par exemple). Il a donc été choisi, au terme de nombreuses réunions, de ne pas mettre d'enrobé sur le chemin de halage. Ce choix, fait dans un esprit de préservation et de volonté de protéger ce parc contre l'urbanisation, s'est cependant heurté au manque de praticité pour les personnes handicapées, les ballades en rollers...

Il était ensuite impératif d'adapter l'aménagement aux différentes séquences de variété de la végétation sur les 40 kilomètres de long de l'anneau bleu. Cette gestion du végétal permet le retour du lien visuel et tactile avec l'eau.

Des travaux de stabilisation du sol ont été menés sur une grande partie des 60 hectares, et on a élaboré des portes d'entrée sur le parc sur toute la longueur. Ces accès multiples aux rives du canal sont équipés de points de collecte des déchets, sont éclairés et disposent de quelques places de parking sur sol étanche. Cette ouverture directe a pour but de marquer le changement de mode de circulation.

Le mobilier du parc a été installé à partir de matériaux simples, comme du simple bois de dégrillage de STEP, par exemple. De même, sur la grande digue, partie interdite pour des raisons de sécurité (production électrique), des enclos sécurisés de reboisement ont été créés. Ces espaces, régulièrement implantés sur la digue, sont issus de la volonté de laisser la nature reprendre ses droits dans des zones qui conservent leur vocation à être observées.

Espace Brotteaux (Lyon, 69)

1/ Contexte

L'espace à aménager est une place de gare (Brotteaux, Lyon) située au dessus d'un parking souterrain, et dans un cadre donc très urbain.

2/ Mission

→ Créer dans un cadre urbain des espaces de nature structurés et fonctionnels.

En partant de l'architecture de la gare, un premier cadre en dur est constitué. Ce cadre permet de laisser à cet espace urbain toute sa fonctionnalité (trottoir, terrasses de café). On réalise au centre une « place jardin », avec un apport important de vert dans un espace toujours très structuré. Cet espace nature est constitué de microjardins qui forment une architecture globale reliée au tissu urbain existant et qui a la capacité d'être ultérieurement équipé (jeux d'enfants).

Jardin du Clos Carret (Lyon, 69)

1/ Contexte

Sur le plateau de la Croix Rousse à Lyon, quartier populaire où l'on observe des organisations parcellaires, on souhaite instaurer un espace vert de calme et de détente.

2/ Mission

→ Créer un parc dont la structure rappelle le morcellement du plateau.

Le jardin imaginé est en fait l'association de plusieurs « îlots » de jardin qui s'imbriquent en un seul. Le côté très structuré du jardin, avec des parcelles séparées par des lambeaux de murs, lui donne un aspect poétique.

Cet aménagement a la particularité d'être très typé, avec un jardin très ombragé d'un côté qui fait face à un jardin de lumière. La végétation est volontairement abondante et variée, et complétée par un apport artistique : on a placé, en symbole de cette organisation de l'espace comme un jardin privé, une sculpture de chien au niveau de la grille et une paire de chaussure qui sèche sur une fenêtre.

Ce parc, riche et développant un côté poétique, nécessite une attention et un soin particulier, et une véritable implication des maîtres d'ouvrage, notamment dans l'entretien (formation et intérêt des jardiniers par exemple...).

3) Biodiversité en ville

Présentation des démarches de villes suisses (Lausanne...) visant à favoriser la biodiversité, par Isabelle Keyeux Poncin (Biodiversité, association suisse de promotion de la biodiversité en milieu urbain)

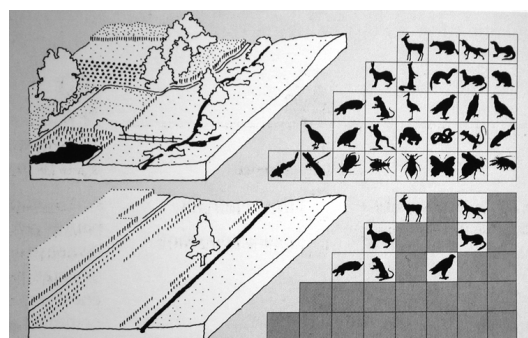
1/ But de l'intervention

Aborder les différents moyens de communication envisagés pour encourager la mise en place de conditions nécessaires à la survie des espèces en ville.

2/ Contexte

L'association Biodiversité vise à promouvoir et à communiquer autour de la biodiversité en milieu urbain, et à encourager son développement par une approche culturelle.

La biodiversité en ville connaît une forte baisse, due à différents facteurs : l'utilisation intensive des ressources, l'emploi d'agents phytosanitaires, la surfertilisation et l'imperméabilisation des sols, l'utilisation de plantes exotiques, ou encore l'architecture moderne qui offre peu d'habitats mais



surtout à la fragmentation et la destruction de l'habitat synonyme de menace pour les espèces y évoluant, mais également pour leurs prédateurs de la chaîne alimentaire.

Cette baisse conduit, en Suisse par exemple, au classement en espèce menacée, voir à l'extinction de 34% des espèces végétales et 52% des espèces animales (pour exemple, à Lausanne, 1361 espèces de plantes sont inventoriées).

Aujourd'hui, la ville ne fournit pas encore les conditions nécessaires à la survie des espèces. La dynamique urbaine rend les biotopes de substitution toujours plus fragiles et le tissu urbain est en continuelle extension. Cette croissance se fait au détriment des zones périurbaines et rurales.

Pour limiter cette baisse de la biodiversité, on sait qu'il est par exemple envisageable de créer en ville des biotopes de substitution, qui recréeront un habitat et permettront le retour d'espèces animales ou végétales. Cependant, cette introduction est lente et laisse des temps d'adaptation par des va-et-viens entre la ville et le milieu naturel.

Mais ce travail ne peut pas se faire sans la participation et l'investissement des différents acteurs de l'aménagement urbain (publics et privés). Dans ce cadre, des programmes de préservation de la biodiversité en ville ont été lancés, avec par exemple en Suisse le programme Countdown 2010 (attention, le programme « ville verte » n'inclus pas la notion de biodiversité).

Acteurs principaux :

- les citoyens,
- les pendulaires,
- les maîtres d'ouvrage,
- les architectes,
- les urbanistes,
- les pouvoirs publics,
- les services d'entretien de la chaussée,
- les entreprises et le secteur économique.

L'action de communication menée par Biodiversité est donc destinée à sensibiliser les acteurs à ce problème et à l'ensemble de ses enjeux. Cette promotion de la biodiversité est menée selon deux cibles de communication :

- toucher et sensibiliser le public (par l'information des méthodes et de réalisations existantes, la provocation...)
- informer par une approche culturelle

Les axes de sensibilisation présentés :

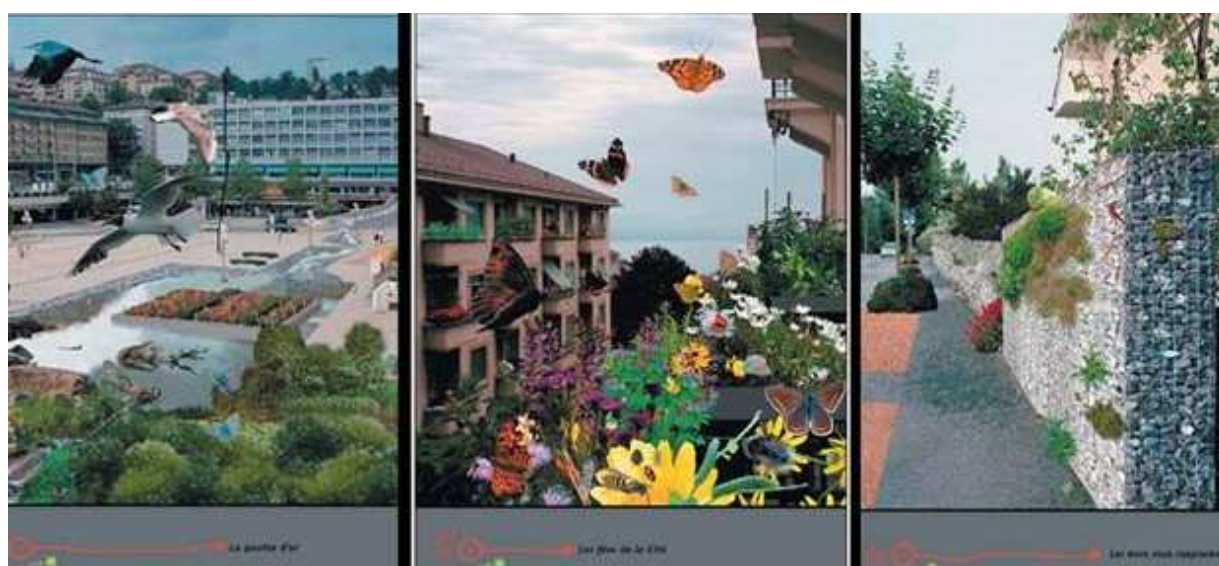
- acceptation du hors contrôle : laisser la nature reprendre ses droits et ne pas chercher à systématiquement tout contrôler.
- Créer de l'habitat plutôt que de le subir (exemple des pigeons : pourquoi ne pas chercher à créer des habitats pour les pigeons dans la ville et faciliter mais contrôler leur présence, plutôt que de les chasser ? L'idée est de créer des dynamiques de travail et d'aménagement à partir de la remise en question de l'ensemble de nos politiques d'aménagement.)
- Utiliser les espaces libres pour des jardins en co-gestion, ou en location par la ville.
- Faire réapparaître l'eau en centre ville
- Faire se côtoyer les zones de natures contrôlées et les « hors-contrôles » (favoriser le désordre végétal afin de multiplier et de diversifier l'habitat

- Développer des éco quartiers végétalisés



Affiches réalisées par Biodiversité dans le cadre de l'exposition « Lausanne, votre rêve éveillé, 2006 ». Elles permettent de réinventer la ville et sont exposées dans la rue pour sensibiliser tous les publics.

3 exemples d'affiches



La première affiche traite de la problématique des cours d'eau canalisés et endigués comme celui du centre ville de Lausanne qui a été réintroduit pour l'occasion, le temps d'un tableau, ramenant ainsi de la biodiversité.

La deuxième image aborde le verdissement des balcons et des fenêtres pour ramener la nature sauvage en ville.

Le dernier présente un mur en pierre recouvert d'un maillage métallique pour permettre la création de refuges et de micro niches pour de la petite faune et flore.

4) Table ronde



Didier Larue, paysagiste : après avoir écouté ces exposés, il me semble que cette année particulièrement, il y a un changement de conscience autour du développement durable. On communique de plus en plus autour des procédés et des produits respectueux de l'environnement, aussi bien dans des milieux professionnels que vis-à-vis du grand public. Cependant, le thème du paysage semble rester pour l'instant le parent pauvre de cette entrée du développement durable dans la grande distribution et dans les consciences. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par l'aspect moins porteur financièrement du paysage par rapport à des domaines comme l'énergie ou la construction, qui touchent directement au portefeuille du consommateur. On peut également expliquer ce retard du paysage par le côté positif qu'il véhicule. La gestion des paysages est souvent assimilée aux espaces verts, et n'entraîne pas de remise en question quand aux méthodes employées (étalement urbain sur des terres agricoles, prairies fauchées...) qui vont parfois à l'encontre du développement durable. En associant toujours le paysage à un côté qualitatif, on occulte souvent que la nature agricole notamment est détériorée.

Le paysage nécessite un changement d'état d'esprit pour pouvoir développer une véritable culture du développement durable et combler son retard sur les domaines du bâtiment et de l'énergie notamment.

Le développement durable nécessite également d'adapter son travail d'urbaniste paysagiste à un site. Il est important de connaître le site (en terme de type de sol, climat...) pour développer un travail avec « humilité » et en respect des caractéristiques d'un site existant. C'est le site existant qui apporte la solution quand aux aménagements à apporter.

Enfin, il est important de se pencher sur les économies de moyens. La gestion des paysages est un métier qui a des bases agricoles auxquelles il faut se raccrocher pour économiser les ressources (engrais, sols, eau) et les moyens de leur utilisation.

Mathieu Lefèvre (mairie de Meylan, 38). Intervention sur la démarche de gestion différenciée mise en place par sa commune.

Meylan est une commune de l'agglomération Grenobloise ayant instaurée, dans le début des années 1990, une gestion différenciée de ses espaces verts sous l'impulsion d'élus et de techniciens motivés. Les habitants, eux aussi demandeurs de la préservation de cadres

naturels dans leur commune, ont aujourd'hui à leur disposition 73 hectares d'espaces verts, soit environ 35 m²/hab, dont 20 hectares sont classés espace naturels sensibles (12 hectares de plan d'eau). Ce cadre a pu être créé malgré la forte croissance de la ville (de 3000 à 20 000 habitants) sous forme de parcs (5 à 6 hectares) ou de corridors boisés.

Cette gestion a nécessité plusieurs étapes préalables :

- Un inventaire complet des espaces verts
- Un inventaire complet des pratiques sur la commune
- Une classification des espaces verts : de la classe 1 pour les espaces à gestion intensive, avec la possibilité d'usage de quelques engrais phytosanitaire est 25 à 40 tonnes/an, à la classe 4 pour les espaces en « hors-contrôle » (seulement une ou deux fauches par an)

Cette classification, qui permet donc de relier le type d'espace vert à sa gestion, est informatisée depuis 2002.

La gestion différenciée nécessite, pour être bien comprise du grand public, un travail d'information et de communication pour rassurer et expliquer (ex : expliquer que la gestion différenciée favorise la biodiversité), ainsi qu'une bonne connaissance de la cartographie des espaces verts sur la commune. De même il est très important que les premiers acteurs, les jardiniers, soient sensibilisés, formés et motivés par ce projet de gestion des espaces verts. A seulement 13 pour 73 hectares à gérer sur Meylan, ils sont le premier contact des riverains sur le terrain et doivent s'impliquer dans la gestion de leurs espaces.

La commune de Meylan a choisi de limiter également la tonte sous les arbres à 2 fois par an, et a laissé en place les « totems » (souches mortes) pour encourager la nature à reprendre ses droits.

On peut enfin agir sur la gestion de l'eau, en favorisant par exemple les plantes vivaces.

Améliorations de la gestion envisagées:

- renforcer la surveillance du travail sur le terrain
- mieux communiquer pour faciliter l'acceptation de la gestion différenciée par les riverains

QUESTIONS :

Sylvie Josse, SEM Lyon Confluence : *Y'a-t-il des difficultés de compatibilité et de cohabitation entre la gestion différenciée des espaces verts mise en place par certaines communes, et les usages que l'on en a ? (ex : laisser des herbes hautes n'est-il pas antagoniste à l'usage que l'on souhaite des prairies en ville ?)*

Sylvie Sagne : Tout dépend des usages. Le problème des herbes hautes s'est posé à la Duchère, quartier sensible de Lyon où l'on a mis en place des espaces de hautes herbes. Au début, cette gestion a débouché sur de nombreux départs de feu. Mais il a été possible de contourner le problème, en communiquant beaucoup auprès des habitants et en se servant du calendrier. On a laissé pousser l'herbe à une période de l'année où elle n'était pas suffisamment sèche pour s'enflammer, le temps que les gens s'habituent à ce nouveau paysage.

Et puis, il existe toujours une possibilité de s'adapter. Par exemple, le cas s'est posé pour une zone verte laissée en herbes hautes, où les gens avaient auparavant l'habitude de venir pique-niquer. On a donc adapté la gestion à la situation. Le choix a été fait de tout de même

laisser pousser l'herbe, mais de créer des chemins et espaces à la tondeuse pour permettre de conserver une activité humaine sur le site. On est alors dans un cas de « canalisation douce » de ces activités, en facilitant une utilisation respectueuse du lieu, sans pour autant basculer dans l'interdiction.

Quoiqu'il arrive, la pelouse présente l'avantage de réversibilité et de souplesse de traitement, avec la possibilité de laisser pousser ou de couper, suivant l'usage que l'on veut en avoir.

Christian Charignon, Tekhné : *Si il est évident qu'actuellement, dans les métiers de l'urbanisme, une prise de conscience sur le développement durable est en marche et conduit à faire évoluer les mentalités et les pratiques, nous ne sommes pour l'instant que dans la correction des essais (essais chimiques, essais de paysage...). Sur les questions d'eau et de paysage, on note des avancées considérables, témoins que les choses sont en train de bouger et que les consignes politiques « percolent » dans les différents services de gestion, à toutes les échelles.*

Cependant, une chose pour le moment n'est pas prise en compte : le réchauffement climatique. Il est important de travailler à des échelles de temps qui nous confrontent directement au problème du réchauffement, dont les premiers effets sont effectifs et constatables. Mais malgré cet état d'urgence, la question du réchauffement climatique ne perce encore pas l'écran et n'est pas encore, dans le monde du paysage, sur le devant de la scène. Pourtant les paysages ont par exemple une influence directe sur la cloche thermique au-dessus des villes, ou encore sur l'absorption du CO2.

Pour rappel, les mesures de CO2 atmosphérique donnent une croissance de 1,4% entre 1990 et 2000, et de 3,2% entre 2000 et 2005. L'accélération des processus est considérable et devrait nous conduire vers de plus en plus de modifications de nos climats, comme le prouve la répétition anormale des épisodes orageux sur avril et mai 2007.

Le réchauffement est là, il est constatable. Quel est son impact dans l'approche des acteurs de l'urbanisme, à la fois les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage ?

Guerric Péré : Cette question de réchauffement climatique est essentielle. Aujourd'hui, une des considérations du paysage contemporain est la préservation de l'espace. Pour contrebalancer la surchauffe liée aux mécanismes écologiques planétaires, on prend conscience aujourd'hui que la nature est un élément urbain à part entière, essentiel à l'équilibre de la ville. On réfléchit désormais plus en terme de stratégie de préservation des espaces face à un urbanisme galopant, afin de temporer, faute de mieux. La réflexion se tourne également par exemple vers le traitement de grande surface avec des moyens souvent limités. Chaque projet qui s'inscrit dans cette démarche de paysage porte cette approche développement durable en lui, et appelle à ce qu'elle soit mise en avant. Mais les urbanistes doivent se donner les moyens, en utilisant l'ensemble des outils contemporains (indicateurs, mesures) pour appuyer leur discours et dépasser les enjeux purs et simples du design urbain.

Frédéric Ségur : Dans ce domaine, l'apport méthodologique des réflexions sur le développement durable est la volonté d'améliorer le travail en commun, de retrouver des passerelles entre les différentes disciplines. Dépasser les relations formelles et travailler sous la forme de réseaux, comme ces rencontres VAD par exemple, est un pas essentiel à franchir pour progresser.